

**ADJUDICATION IMMOBILIERE**  
à la Brasserie « Beim Méchel »  
à L-7555 Mersch, 1, Rue Jean Majerus

**jeudi, le 30 mai 2024 à 15.00 heures**

il sera procédé par le ministère de Maître Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur agréé des immeubles décrits ci-après :

**1 / Un hall avec terrain**

sis à L-7526 Mersch, Zone Industrielle Mierscherbierg, 12A, Allée John W. Léonard, inscrit au cadastre comme suit :  
- Commune de Mersch, section G de Mersch -  
Numéro **798/5384**, lieu-dit: "Allée John W. Léonard", place (occupée) bâtiment autre, contenant 16 ares 93 centiares

**2 / Une maison d'habitation**

**avec garage, place et toutes ses appartenances et dépendances,**  
sise à L-8707 Useldange, 21, Rue de Boevange, inscrite au cadastre comme suit :  
- Commune de Useldange, section B d'Useldange -  
Numéro **476/4297**, lieu-dit: "Rue de Boevange", place (occupée) construction légère garage, contenant 1 are 19 centiares  
Numéro **476/4298**, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 5 ares 10 centiares  
Numéro **476/4299**, même lieu-dit, place voirie, contenant 7 centiares

Un passeport énergétique n'est ni disponible ni requis.

Pour les visites veuillez-vous adresser à l'étude.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

Contre:

Monsieur **Eric Paul WORMERINGER**, indépendant, né à Luxembourg le 11 mars 1969, célibataire, demeurant à L-8707 Useldange, 21, Rue de Boevange.

En vertu :

- de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 octobre 2009, numéro 5777/09 de son répertoire, inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 6 novembre 2009, volume 1054, numéro 92 et au bureau des hypothèques à Diekirch le 27 novembre 2009, volume 722, numéro 45, dûment renouvelé et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 28 octobre 2019, volume 1415, numéro 127 et au bureau des hypothèques à Diekirch le 19 novembre 2019, volume 899, numéro 9,
- d'un commandement resté infructueux par exploit de l'huissier de justice Gilbert RUKAVINA, demeurant à L-9232 Diekirch, 54, Rue du Floss, en date du 16 février 2024.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire commis en date du 08 avril 2024.

Le notaire attire particulièrement l'attention sur la remarque à la page 8 du cahier des charges.

Ceux qui ont droit de faire inscrire une hypothèque légale, sont requis de le faire avant la transcription du procès-verbal au bureau des hypothèques concernés.

Toute personne capable d'encherir pourra, dans les huit (8) jours qui suivent l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième (1/6) au moins du prix, outre les frais, en respectant les formalités prévues par les dispositions légales afférentes, en particulier les articles 845 et 846 du Code de Procédure Civile.

Les amateurs personnes morales (sociétés) devront se munir d'un extrait RCS à jour et justifier l'identité de leur bénéficiaire économique effectif au notaire.

En outre, les amateurs devront présenter au notaire une **garantie bancaire en original sur du support papier** irrévocable garantissant l'intégralité du prix en principal, intérêts et frais.

Le cahier des charges et les plans cadastraux peuvent être consultés en l'étude du notaire, ainsi que sur le site internet de l'étude ([www.notairehames.lu](http://www.notairehames.lu)).

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude de :

Maître Mireille HAMES, Notaire  
38-40, Rue Grande-Duchesse Charlotte  
L-7520 MERSCH

Tél.: 32 87 17 - 1 / Email : [contact@notairehames.lu](mailto:contact@notairehames.lu) / [www.notairehames.lu](http://www.notairehames.lu)